

# **La Famille Vincentienne, un renouveau continu**

*Par José María Roman, C.M.*

A qui veut décrire la famille vincentienne, même brièvement, une première question se pose: quelle est la limite de l'objet de cette étude ? Qu'entendre par famille vincentienne ? Qui sont ses membres ? On peut répondre à ces questions dans un sens large ou un sens plus restreint. L'arbre vincentien a donné naissance au cours des siècles à tant de branches diverses qu'il est difficile de désigner les uns et d'en exclure d'autres comme faisant partie ou non de la famille.

Au sens large, appartiennent à la famille vincentienne toutes les institutions qui se sont inspirées directement ou indirectement de Saint Vincent au moment de définir leur fin et leur figure spirituelle. Pour donner quelques exemples, les Religieux de Saint Vincent de Paul de Jean Le PREVOST, un des premiers membres des Conférences, les Josefins et Josefines fondés au Mexique par un prêtre de la Mission, le Père José VILASECA, les petites Soeurs de la Croix fondées par une ancienne Fille de la Charité, la célèbre Soeur Angèle de la Croix, ou l'une de ces plus de 50 congrégations religieuses féminines ou masculines qui ont vu le jour directement ou indirectement du Saint de la Charité. On est tenté de dire que, dans ce sens, la famille vincentienne est illimitée.

La famille vincentienne au sens strict se limite à ces instituts ou associations qui, ou bien doivent leur naissance à l'initiative directe de Saint Vincent lui-même ou l'un de ses successeurs, ou ont déclaré explicitement leur volonté de s'inspirer de lui.

Ici, une distinction s'impose : d'une part les congrégations ou communautés et d'autre part les associations de laïcs. Dans ce sens, la famille vincentienne comprend : la Congrégation de la Mission, la Compagnie des Filles de la Charité, les Charités de Saint Vincent de Paul (aujourd'hui A.I.C.) les associations de Fils et de Filles de Marie (aujourd'hui : Jeunesses mariales vincentiennes), l'association de la Médaille Miraculeuse, ces deux dernières nées au XIXème siècle, et, par son titre, ses origines et la volonté expresse de ses fondateurs : la Société de Saint Vincent de Paul.

Dans cet exposé, je me limiterai à tracer brièvement la physionomie historique des associations laïques qui font partie de la famille vincentienne au sens strict et je montrerai les racines vincentiennes communes à toutes et comment cette physionomie est le produit d'un renouveau incessant, puisque, à chaque époque, a surgi l'initiative qui a fait fleurir le vieil arbre vincentien avec une vigueur nouvelle et inattendue.

## **I. Les origines du Laïcat Vincentien**

La première remarque sur les origines de la famille vincentienne est qu'elle a débuté comme une association laïque. En effet, la première institution de Saint Vincent fut la Confrérie de la Charité à Châtillon le 8 décembre 1617. Onze mois plus tôt, le 25 janvier 1617, Saint Vincent avait donné à Folleville ce qu'il appela son premier sermon de mission et qu'il considéra toujours comme le commencement de la Congrégation de la Mission. Il est vrai cependant que, ce jour-là, il n'avait rien fondé. Il découvrit simplement sa vocation, c'est-à-dire le chemin de sa vocation apostolique. La fondation réelle de la Congrégation de la Mission n'aurait lieu que 8 ans plus tard, le 17 avril 1625, par le contrat qu'il signa avec Mr et Mme de GONDI. Par contre, l'idée et la réalisation des Confréries fut beaucoup plus rapide. L'histoire en est connue, mais peut-être vaut-il mieux la rappeler pour mieux nous rendre compte des traits essentiels qui marquent, dès le début, l'esprit de l'action vincentienne.

*"Etant auprès de Lyon en une petite ville où la Providence m'avait appelé pour être curé, un dimanche, comme je m'habillais pour dire la sainte messe, on me vint dire qu'en une maison écartée des autres, à un quart de lieue de là, tout le monde était malade, sans qu'il restât une seule personne pour assister les autres, et toutes dans une nécessité qui ne se pouvait dire. Cela me toucha sensiblement le coeur. Je ne manquai pas de les recommander au prône avec affection, et Dieu, touchant le coeur de ceux qui m'écoutaient, fit qu'ils se trouvèrent tous émus de compassion pour ces pauvres affligés.*

*"L'après-dinée il se fit assemblée chez une bonne demoiselle de la ville pour voir quel secours on leur pourrait donner, et chacun se trouva disposé à les aller voir et consoler de ses paroles et aider de son pouvoir. Après les vêpres, je pris un honnête homme, bourgeois de la ville, et nous mêmes de compagnie en chemin d'y aller. Nous rencontrâmes sur le chemin des femmes qui nous devançaient, et, un peu plus avant, d'autres qui revenaient. Et comme c'était en été et durant les grandes chaleurs, ces bonnes dames s'asseyaient le long des chemins pour se reposer et rafraîchir. Enfin, mes filles, il y en avait tant, que vous eussiez dit des processions."*

*"Comme je fus arrivé, je visitai les malades et allai quérir le Saint Sacrement pour ceux qui étaient les plus pressés, non pas à la paroisse du lieu, car ce n'était pas une paroisse, mais cela dépendait d'un chapitre dont j'étais le prieur. Après les avoir confessés et communiés, il fut question de voir comment on pourrait secourir leur nécessité. Je proposai à toutes ces bonnes personnes que la charité avaient animées de se transporter là, de se cotiser, chacune une journée, pour faire le pot, non seulement pour ceux-là, mais pour ceux qui viendraient après; et c'est le premier lieu où la Charité a été établie."[fo1]*

Les faits racontés par Saint Vincent eurent lieu, selon mes calculs, le dimanche 20 août 1617. Trois jours plus tard, le 23, fut signé l'acte de fondation de la Confrérie ou plus exactement "une association qui avec le temps pourrait être érigée en Confrérie, avec le règlement suivant et l'approbation de Monseigneur l'Archevêque, son vénérable prélat, à qui cette oeuvre reste totalement soumise." [fo2] Au bout de trois mois, le 24 novembre, la nouvelle association et son règlement était approuvée par l'archevêque de Lyon et 15 jours plus tard, le 8 décembre, il était procédé à l'érection de la première Confrérie de la Charité, avec l'élection de ses officiers et autres exigences du règlement.

Voyons maintenant les traits distinctifs de cette première fondation vincentienne qui peut nous aider à comprendre son esprit, comme on disait au XVIIème siècle, ou son style comme on dit aujourd'hui.

Ce qui ressort avant tout, c'est le caractère ecclésial de l'association. Elle naît dans l'Eglise et comme un service d'Eglise. D'où sa soumission à l'autorité de l'évêque.

Avec la même clarté, il faut signaler que l'association voit le jour avec une vocation laïque résolue, si bien que, c'était une exigence de l'époque, elle aurait comme recteur un ecclésiastique, d'ordinaire le curé du lieu, mais choisi par les membres de l'association, et révocable par eux: "Ceux-ci éliront un ecclésiastique qu'on nommera recteur ou père spirituel de ladite association, auquel ministère de recteur il restera autant de temps qu'ils verront être à propos." [fo3]

La première association, celle de Châtillon, sera exclusivement féminine; elle se composait de femmes, les unes veuves, d'autres mariées ou célibataires. Mais pour les tâches administratives, autre tribut à la mentalité de l'époque, elles "éliront pour leur procureur quelque pieux et dévot ecclésiastique, ou un bourgeois de la ville, vertueux, affectionné au bien des pauvres et non guère embarrassé aux affaires temporelles, lequel sera tenu pour membre de ladite confrérie." [fo4] Plus tard, instruit par l'expérience, Saint Vincent arriva à la conclusion que les femmes, non seulement n'étaient pas inférieures aux hommes dans les questions administratives, mais qu'elles les surpassaient: "Les hommes et les femmes ensemble ne s'accordent point en matière d'administration; ceux-là se la veulent arroger entièrement, et celles-ci ne le peuvent supporter. Les Charités de Joigny et de Montmirail furent du commencement gouvernées par l'un et l'autre sexes. On chargea les hommes du soin des pauvres valides et les femmes des invalides, mais parce qu'il y avait communauté de bourse, on fut contraint d'ôter les hommes. Et je puis porter ce témoignage en faveur des femmes, qu'il n'y a rien à redire de leur administration, tant elles ont de soin et de fidélité." [fo5]

Les fondations postérieures: Montmirail [fo6], Joigny [fo7], Mâcon [fo8], Courboin [fo9], Montreuil [fo10] et beaucoup d'autres [fo11], accentuèrent le caractère mixte de l'association, établissant dans ces cas une répartition des fonctions qui pourrait nous paraître aujourd'hui un peu capricieuse: "aux

hommes appartient le soin des bien portants, et aux femmes celui des malades." On doit même dire que Saint Vincent manifeste une certaine préférence pour les femmes : étant donné "que Notre Seigneur ne retire pas moins de gloire du ministère des femmes que de celui des hommes, pour cela, les serviteurs des pauvres auront pareil soin de la conservation et augmentation de l'association des femmes que de la leur." [fo12]

Avec le temps, les confréries mixtes, et celles exclusivement masculines qui existèrent aussi, allèrent en perdant de la vigueur et après la mort du fondateur, cessèrent d'exister.

Autre qualité distinctive de l'association, c'est la préoccupation simultanée pour le bien-être matériel et spirituel des pauvres qu'elle secourt : "Elles se proposent deux fins, à savoir : d'aider le corps et l'âme; le corps en le nourrissant et en le faisant médeciner, et l'âme en disposant à bien mourir ceux qui tendront à la mort et à bien vivre ceux qui guériront." [fo13] Les deux services doivent être rendus personnellement par les associés (ées) de la confrérie. Saint Vincent ne voulait pas un service rétribué ni un travail salarié, et pour cela, que "les soeurs de ladite confrérie, serviront, chacune leur jour, les pauvres malades qui auront été reçus par la supérieure, leur porteront chez eux leur boire et leur manger apprêté." [fo14] Il insiste sur la visite comme moyen normal de réaliser le service : "les dames pieuses et dévotes s'adonneront à visiter et servir les pauvres malades et néanmoins toutes ces choses seront volontaires." [fo15]

Une autre préoccupation vinctienne qui contraste vivement avec la mentalité d'une époque où l'illétrisme féminin était quasi général, est l'instruction des fillettes. Nous lisons dans le règlement de la confrérie de Neufchâtel : "et outre les exercices ci-dessus, lesdites officières de la Charité députeront une ou deux femmes ou filles de ladite confrérie de la Miséricorde pour l'instruction des filles de ladite ville et faubourgs, lesquelles seront tenues d'instruire les pauvres sans autre récompense que celle qu'elles devront attendre de la bonté de Dieu, et en cas qu'il ne s'en trouve de propre qui ne soit du corps de ladite confrérie, elles feront leur possible d'en avoir quelques autres qui s'emploient à ce bon oeuvre si important à la gloire de Dieu et au salut des âmes, dans la confiance qu'elles auront une très grande récompense en ce monde et en l'autre pour le service qu'elles feront à Dieu, tant à l'égard desdits pauvres malades que l'instruction desdites filles." [fo16]

Parallèlement, on apprendra aux garçons un métier qui leur permettra de gagner leur vie : "les directeurs de l'association mettront les pauvres enfants à métier aussitôt qu'ils auront l'âge compétent." [fo17] Et pour trouver des fonds pour la confrérie, on les engagera, entre autres choses, à chercher "à faire apprendre quelques métiers aux jeunes enfants pour leur donner moyen de gagner leur vie." [fo18]

Nous observons aussi que la fondation des confréries obéit à la conviction vinctienne que dans l'Eglise de son temps, plus que des personnes charitables,

ce qui manquait était une organisation de la charité : "les pauvres ont parfois beaucoup souffert plutôt par faute d'ordre à les soulager que de personnes charitables. Mais parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon oeuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si, pour le maintenir, elles n'ont quelque union spirituelle ensemble, elles se sont disposées à se joindre en corps"[fo19] Sans oublier néanmoins que le nombre en lui-même ne garantit pas la qualité du service; pour cela, "afin que la confusion ne s'y glisse par la multitude, le nombre pourra être de 20 seulement jusques à ce qu'autrement en soit ordonné."[fo20]

Ce qui caractérise aussi cette première association est la préoccupation pour la formation spirituelle de ses membres. Elles devaient se réunir au moins une fois par mois "pour écouter une exhortation spirituelle... pour y traiter des affaires qui regarderont le bien des pauvres et le maintien de la petite compagnie "entendu que, fait-il observer, "il est grandement utile à toutes saintes communautés de s'assembler de temps en temps en quelque lieu destiné pour traiter tant de leur avancement spirituel que de ce qui regarde en général le bien de la communauté."[fo21] Ne trouve-t-on pas dans ces paroles le germe de ce que seront plus tard les Conférences d'Ozanam ?

Pour finir, on notera que Saint Vincent a voulu que les associations de charité dépendent organiquement de la Congrégation de la Mission qui est sa fondation principale. Pour cela, il fit en sorte que la bulle pontificale de son approbation mette au nombre des ministères obligatoires des missionnaires la fondation des confréries de la Charité. "Dans les lieux où ils auront la charge de catéchiser et de prêcher, ils auront soin d'instituer, sous l' autorité de l'Ordinaire, la confrérie dite de la Charité, pour aider les pauvres malades." [fo22] Et dans les Règles Communes de la Congrégation, il ordonne à ses missionnaires d' établir les Confréries de la Charité [fo23] "de s'efforcer de fonder et de visiter la Confrérie de la Charité." [fo24]

Les Charités se répandirent beaucoup du vivant même de Saint Vincent. Les documents vincentiens font référence à une soixantaine de Charités paroissiales. Elles furent bien plus nombreuses. Un véritable réseau de Charités recouvrait presque toute la France. Abelly, le premier biographe du Saint, dit que "maintenant elle se trouve établie en tant de lieux qu'on n'en sait pas le nombre." [fo25]

Nous savons aussi que quelques-unes d'entre elles fonctionnent mal.[fo26] L'existence et la diffusion croissante des Charités obligea Saint Vincent à se poser le problème de leur coordination et du soin de leur bien spirituel. Il ne parvint cependant pas à mettre en place une organisation centralisée qui aurait été ce qu'on appelle aujourd'hui un Conseil National. Il se borna à établir la coutume d'envoyer aux diverses Charités locales des visiteuses pour superviser leur marche. Il choisit pour cela des dames des Charités parisiennes et en particulier sa principale collaboratrice Louise de Marillac.[fo27]

S'il avait agi autrement, il aurait créé une espèce d'état-major de la charité qui se serait occupé des problèmes au niveau supérieur au lieu de veiller au

fonctionnement local des Charités paroissiales. Ce fut le rôle joué par les dames de la Charité de l'Hôtel-Dieu qui peu à peu devinrent l'intendance et la logistique de toutes les entreprises vincentiennes : galériens, enfants trouvés, captifs en Barbarie, missions lointaines, régions dévastées par la guerre... Cette association, et non les confréries de la Charité, que Saint Vincent désigne habituellement par le simple nom de "Charités" fut les véritables "dames de la Charité".[fo28]

Confréries et dames de la Charité ne furent pas les seules entreprises laïques lancées par Saint Vincent. Avec elles, il y eut d'autres associations de vie plus éphémères, comme un groupe d'hommes de la noblesse parmi lesquels figuraient, avec de nombreux autres, le duc de Liancourt, le comte de Brienne, le marquis de Fontenay, et surtout le baron Gaston de Renty, dans le but d'assister les nobles lorrains ruinés par la guerre, qui recevaient ainsi, discrètement, de leurs homologues français, l'aide dont ils avaient besoin et que leur condition empêchait de solliciter ouvertement. Des années après, il employa la même méthode pour aider les nobles britanniques et irlandais qui fuyaient la persécution de Cromwell.[fo29]

De ce bref parcours des origines des associations caritatives laïques fondées par Saint Vincent, on peut déduire que les diverses branches de la famille vincentienne trouvent leurs racines dans l'activité personnelle du saint. Tout est préfiguré en elle. Les temps qui changent verront la naissance de nouveaux types d'organisation, de nouvelles initiatives, mais toutes recevront leur sève de l'arbre planté par Saint Vincent.

Nous manquons de données suffisantes pour suivre dans le détail l'évolution de ces associations et, en particulier, des confréries de la Charité au cours du siècle et demi qui suivit la mort de Saint Vincent jusqu'à la Révolution française. Nous savons qu'elles continueront à être fondées systématiquement dans les missions prêchées par les Prêtres de la Mission en France et autres pays d'Europe comme la Pologne et l'Italie. Elles ne paraissent pas avoir été établies en Espagne, on ne se l'explique pas, bien que la fondation de la Congrégation dans ce pays date de 1704.

## **II. Le renouveau du laïcat vincentien au XIXème siècle**

### **Evènements providentiels.**

La Révolution française programme la suppression totale de ce réseau grandiose d'assistance publique conçu et mis en place par Saint Vincent. Rien ne resta debout. Les confréries, ainsi que toutes les institutions ecclésiastiques qui ne se soumièrent pas au projet révolutionnaire systématique, furent supprimées et leurs biens confisqués. Sous la Restauration, la splendide floraison de la charité vincentienne était réduite en cendres. C'est juste alors qu'il allait se produire un renouveau de cette même floraison qui nous permet de qualifier l'histoire de la famille vincentienne comme l'histoire d'un renouveau incessant. Les années 30

du XIX<sup>ème</sup> siècle constituent de ce point de vue, une décennie que, sans tomber dans le cliché, nous pourrions appeler la décennie prodigieuse.

A mon avis, à la base de cette renaissance, on doit placer deux évènements dont l'un fut préparé par les hommes, l'autre par la divine Providence.

Celui qui fut préparé par les hommes, fut la translation des reliques de Saint Vincent à la nouvelle maison-mère de la Congrégation de la Mission qui venait d'être rétablie et qui eut lieu le 25 avril 1830, deuxième dimanche après Pâques. Ce fut un évènement solennel qui secoua vivement la conscience des catholiques français et fut patronné par les plus hautes instances de l'Eglise et de l'Etat : l'archevêque de Paris, accompagné de nombreux évêques de France, le roi Charles X en personne, déjà à la veille de perdre son trône, toute la famille royale, vinrent vénérer les restes de l'humble fondateur de la Mission. Les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité y virent comme le retour de leur fondateur au sein de sa famille. Avec sa présence, la restauration des deux communautés était enfin chose faite. Saint Vincent avait la vogue, si l'on peut se permettre l'expression, comme le montraient, entre autres faits, les nombreuses biographies de Saint Vincent publiées en ces années là.

L'évènement providentiel fut les apparitions de la Médaille Miraculeuse entre juillet et novembre de la même année. La famille vincentienne prit conscience avec elles que sa vocation était toujours d'actualité et voulue par Dieu. Plus encore, elle se sentit protégée et pour ainsi dire choyée par la Mère de Dieu.

### **La Société de Saint Vincent de Paul, une nouvelle création.**

Par contre, le laïcat vincentien n'existait plus. A peine si en Italie survivaient péniblement quelques confréries échappées au choc destructeur de la Révolution. Et cependant le rôle de ce laïcat vincentien était plus nécessaire que jamais en ces années du milieu de siècle. La révolution industrielle et la révolution bourgeoise, avec la croissance démographique, avait créé une société où apparaissaient des formes de pauvreté inconnues en d'autres temps. A cause de cela, pour le laïcat vincentien allait arriver l'heure de la résurrection. Mais curieusement, le mérite ne devait pas en être attribué directement à la Congrégation de la Mission, mais à un groupe de laïcs catholiques mené par un jeune étudiant de Sorbonne nommé Frédéric OZANAM (1813-1853) et réunis autour d'un modeste imprimeur parisien Emmanuel Joseph BAILLY (1794-1861)

A ce niveau, je ne vais pas entrer dans la fameuse polémique au sujet du fondateur de la Société, ouverte à la suite de la mort d'Ozanam et même avant. Qu'il suffise de rappeler que tous deux, Ozanam et Bailly, avaient noblement reconnu la contribution de l'autre et que tous deux affirmaient que, sans la collaboration de leur compagnon, la Société n'aurait pas été possible.

Ce qui m'intéresse est de souligner la racine vincentienne de l'inspiration qui les animait tous deux. Chez Bailly surtout, l'inspiration vincentienne est nettement visible. Non seulement parce que c'est lui qui suggéra Saint Vincent comme patron de la Société, mais aussi surtout, parce que depuis le début, le comportement vincentien servit de modèle pour définir l'esprit de la Société, en fixer la fin et rédiger le règlement.

Rien d'étrange. Bailly avait été en sa jeunesse, avec son frère Fernand, novice de la Congrégation de la Mission. Tous deux étaient nés dans le village de Briar-en-Artois, au sein d'une humble famille paysanne qui, durant les jours malheureux de la Révolution, avait souvent accueilli à la maison le Vicaire Général de la Mission, il n'y avait pas alors de Supérieur Général, le Père HANON, avec qui les deux garçons rivalisaient de complicité pour l'aider à célébrer clandestinement la Messe. En 1817, à peine rétablie la Congrégation, les deux frères entrèrent au noviciat. Emmanuel en sortit quelques mois plus tard, nous n'en savons pas les raisons, et Fernand y persévéra. Il fut, précisément en ces années de gestation de la Société, un membre prestigieux de la Congrégation, recteur du séminaire d'Amiens et eut de sérieuses possibilités de devenir Supérieur Général à l'Assemblée Générale de 1835. Emmanuel suivit une autre voie, mais on peut dire qu'il resta toujours spirituellement fidèle à sa vocation vincentienne initiale. Et pour l'anecdote, on rappellera qu'il donna au premier de ses fils le nom de Vincent de Paul, celui qui deviendra le célèbre assomptionniste Vincent de Paul BAILLY (fondateur de la Bonne Presse) l'un des pionniers de l'apostolat de la presse[fo30].

En réalité, le véritable pionnier avait été son père. Directeur d'une pension d'étudiants et patron d'une imprimerie, Emmanuel Bailly se donna à son l'activité d'édition marquée par son infatigable labeur de propagande catholique. Il fonda le journal "La Tribune Catholique," qui fusionna plus tard avec "L'Univers religieux" de l'abbé Migne, à l'origine de "L'Univers". Ce dernier à son tour, sous la direction de Louis Veuillot, deviendra à partir de 1842 le grand organe d'expression du catholicisme français le plus militant. La presse ne fut pas l'unique activité apostolique de Bailly. Entre 1820 et 1830, il anima diverses associations étudiantes qui avaient le souci apologétique et académique et trouvaient dans les vastes locaux de son journal un lieu idéal de réunion. Là se tintent les conférences de littérature, de philosophie, d'histoire, où l'on débattait avec des non catholiques.

Il y eut d'autres circonstances qui influèrent sur le choix de Saint Vincent comme modèle, maître et patron de la société. On sait comment le désir de se libérer du climat passionnel, dans lequel se déroulaient les débats de la conférence d'Histoire, se fit jour en plusieurs étudiants et en particulier Frédéric Ozanam, l'idée de former une association, ou plus exactement une "conférence" exclusivement composée de catholiques, orientée à fortifier la foi par la pratique des oeuvres de charité. Dans le contexte historique où se produisirent les faits - le souvenir de la translation des reliques était tout frais - la référence à Saint Vincent de Paul était inévitable. Comme nous l'avons vu, la dévotion au saint



atteignait à cette époque une de ses cimes historiques. C'est pourquoi on ne s'étonnera pas que les jeunes étudiants libérés par Ozanam, qui par leur condition universitaire avaient une conscience aigüe du fléau que représentait la pauvreté dans la société prospère de leur temps, aient vu en Saint Vincent le modèle de leur action chrétienne. Ozanam avait en plus pour lui des motifs très personnels. Ainsi qu'il l'écrivait à l'occasion de son pèlerinage au Berceau, il avait pour le saint patron de la Société une dette de gratitude pour les nombreux périls dont il avait été préservé dans sa jeunesse.[fo31] De fait, moins d'un an après la fondation de la Conférence, le 12 avril 1834, tous ses membres qui étaient déjà une soixantaine, Bailly à leur tête, se rendirent à la chapelle de Saint Vincent de Paul où on vénèrait, où on vénère encore, ses restes en la veille de la nouvelle fête liturgique de la translation des reliques. A la fin de la messe, réunis autour de la châsse qui contient les ossements du saint, ils récitèrent l'oraison de Saint Vincent que prescrivait le règlement et baisèrent dévotement ses pieds. L'anniversaire de la translation des reliques, (alors le deuxième dimanche après Pâques ou dimanche du bon Pasteur) et la fête de Saint Vincent (alors le 19 juillet) étaient devenus, dans le règlement, deux des quatre jours de l'année durant lesquels les Conférences devaient célébrer une assemblée générale extraordinaire.[fo32]

L'inspiration vinctienne des Conférences ne se réduit pas à l'invocation du saint ni même à l'intention d'imiter son exemple, elle fut bien plus profonde. Avant tout, il faut signaler l'intérêt résolu des fondateurs à saisir l'esprit vinctien pour qu'il imprègne toute l'activité de la nouvelle association. Le Règlement de 1835 en est la meilleure preuve. Les considérations préliminaires rédigées personnellement par Bailly ne sont en réalité qu'une adaptation des Règles Communes écrites par Saint Vincent pour la Congrégation de la Mission, au point d'en copier littéralement parfois, le modèle. Il commence ainsi : "Voici enfin la principe de l'organisation écrite que nous désirions tant." Et l'exhortation finale : "Aimons nos règles et croyons qu'en les gardant fidèlement elles nous garderont et garderont notre oeuvre.[fo33]" Ce ne sont pas les seules.

Plus important que la lettre est le contenu. Il suit avec une totale fidélité la structure et l'esprit de la Règle vinctienne:

- Énumération des fins de la société, dont la première est de conserver ses membres dans la pratique de la vie chrétienne, comme celle de la Congrégation de la Mission est la sanctification de ses membres, et ensuite les oeuvres de charité, toute espèce d'oeuvre de charité.

- Parmi lesquelles, en effet, la visite personnelle des pauvres. Nous pourrions nous demander pourquoi ? A mon avis la visite personnelle était aux yeux des pionniers de la Société le point capable de franchir le fossé entre les classes sociales. N'oublions pas qu'Ozanam faisait alors l'analyse clairvoyante du problème social de son temps . "De nos jours, le danger réside dans la croissance du paupérisme et du prolétariat . Aussi, s'il s'agit de redresser les anciennes injustices sociales ou s'il s'agit de renoncement volontaire, nous sommes au

coeur du christianisme, nous reconnaissons les exigences de l'Évangile[fo34]." En cela, lui et ses compagnons, étaient tout à fait modernes. Comme ils l'étaient aussi dans leur souci de la formation professionnelle des jeunes. Sans se l'avouer expressément, il mettaient Saint Vincent au niveau de leur époque.

- Description de deux catégories de membres, comme dans la Congrégation, les clercs et les laïcs.

- Exhortation à la pratique des vertus évangéliques propres à ceux qui se trouvent aux oeuvres de charité et d'apostolat : renoncement à soi-même, prudence chrétienne, amour efficace du prochain, zèle pour le salut des âmes, douceur et surtout esprit de fraternité. Cela correspond, presque littéralement, à l'énumération vincentienne des vertus qui composent l'esprit des missionnaires : simplicité, prudence, humilité, mortification et zèle pour le salut des âmes.

- Brève explication de chacune de ces vertus par des citations du saint, comme pour justifier la soumission que les membres de la Société doivent aux autorités ecclésiastiques. "Saint Vincent de Paul voulait que ses disciples n'entreprennent aucune bonne oeuvre sans l'agrément et la bénédiction des pasteurs du lieu.[fo35] Il interdisait toute discussion politique : " Saint Vincent de Paul ne voulait pas que ses prêtres s'entretiennent de ces questions qui dressent les princes les uns contre les autres, ni des rivalités qui divisent les nations[fo36]".

- Adoption d'une note caractéristique de la spiritualité vincentienne : humilité collective ou de corps, qui porte les membres de la Société à l'aimer "non à cause de son excellence, ni par orgueil, mais comme ces fils bien éduqués qui aiment leur mère, pauvre et difforme, plus que toutes les autres femmes pour riches et belles qu'elles soient."[fo37]

Un dernier lien des Conférences avec la tradition vincentienne fut la relation nouée par les membres fondateurs avec avec une remarquable Fille de la Charité, Soeur Rosalie RENDU. Il serait exagéré de la présenter comme fondatrice de la Société, mais on ne peut nier qu'elle ait eu une influence importante sur son orientation vers les pauvres et la visite des pauvres à domicile.[fo38]

On a dit souvent que les Conférences n'étaient autres que la restauration de la vieille oeuvre vincentienne des confréries de la Charité. Je ferai des réserves à ce sujet. Je pencherais plutôt pour dire que les Conférences furent au XIX<sup>ème</sup> siècle la version laïque de la Congrégation elle-même. Entre les Conférences et les anciennes Charités existent des différences importantes.

La première, et peut-être la plus importante est que les Conférences ne voulurent jamais être, par la volonté expresse des fondateurs et d'Ozanam le premier, une société canoniquement assimilable à une confrérie ou à quelque association pieuse. Lorsque, précisément à l'initiative d'Ozanam, Grégoire XVI concéda les premières indulgences à la

Société en se référant à elle comme "canoniquement érigée", il lui fit respectueusement observer que la Société de Saint-Vincent de Paul n'était pas canoniquement érigée et ne prétendait pas l'être. Pour cela non plus, on n'admit jamais - à la différence des confréries vincentiennes - qu'elle soit présidée par un ecclésiastique ni que les curés décident des oeuvres que la Société doit entreprendre ou les pauvres qu'elle doit assister. C'était sans doute l'influence du profond processus de sécularisation que la Révolution Française avait opéré en Europe. A l'évidence, le fait de ne pas être une entité canonique ne lui retirait pas son caractère spécifiquement religieux et radicalement catholique. Cela ne l'empêchait pas de recourir à des prêtres religieux ou séculiers pour son orientation et son assistance spirituelle.

Une autre différence importante est que les Conférences furent exclusivement masculines. Il y a encore quelques années, le Manuel de la Société faisait remarquer que "les dames ne peuvent appartenir à la Société, ni comme membres actifs ni comme membres honoraires. Pour cela même, les oeuvres des dames, même si elles sont fondées sur un règlement analogue à celui des hommes, ne peuvent être agrégées à la Société.[fo39]" De fait, les Conférences de femmes formèrent une organisation parallèle, qui a fusionné avec leur homologue masculin seulement depuis peu.

Il convient de noter à ce sujet que les sociétés de femmes ont vu le jour peu après celles des hommes, particulièrement en Espagne. En 1856, 7 ans après que MASARNAU eût créé à Madrid la première Conférence espagnole, un groupe de femmes s'adressa à un prêtre de la Mission éminent éducateur, le Père Julian GONZALEZ DE SOTO[fo40], déplorant l'exclusivisme masculin des Conférences et réclamant le droit d'être, elles aussi, à la suite de Saint Vincent. Elles faisaient valoir, faisant ainsi allusion aux Conférences vincentiennes, le fait que "notre Fraternité est la fille aînée de toute la famille de Saint Vincent." C'était sûrement la première fois qu'on usait d'une telle expression pour se référer à la descendance spirituelle du Saint en y incluant les associations laïques. Le Père Gonzalez de Soto accueillit la suggestion de ces dames et publia l'année même une brochure intitulée: "notice sur les confréries de charité composées de femmes et règlement pour icelles.[fo1]"

C'était un plaidoyer en faveur de la restauration des confréries qui en reprenait le règlement primitif avec quelques légères modifications. Les propositions de Gonzalez de Soto n'aboutirent pas, peut-être parce que l'auteur se vit obligé, la même année, de sortir de la Congrégation, conséquence du conflit qui opposait alors les "Paules" espagnols au Supérieur Général français. Par contre, les Conférences féminines furent fondées presque tout de suite, et dès le 22 avril 1857 elles recevaient le Bref de Pie IX leur accordant les indulgences octroyées quelques années auparavant aux Conférences d'hommes. Elles publiaient leur règlement en 1868; il est un décalque du Règlement de la Société de Saint Vincent de Paul. [fo42]

### **La restauration des Charités.**

La restauration ou renouveau des confréries de Charité vincentiennes viendrait par d'autres chemins. En 1839, une dame française, Madame la Vicomtesse LE VAVASSEUR, à l'occasion d'une visite au Berceau de Saint Vincent de Paul, eut l'idée de rétablir la vieille institution vincentienne. Avec son projet, elle s'adressa alors au procureur qui deviendra le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission, le Père Jean Baptiste ETIENNE. Il accueillit l'idée avec enthousiasme. Quelques mois plus tard, en 1840, la première confrérie nouvelle était établie à Paris[fo43]. Le Père ETIENNE lui donna comme règlement celui que Saint Vincent avait rédigé pour la confrérie de Châtillon.

On peut se demander pourquoi la Congrégation de la Mission dirigée par le Père ETIENNE a préféré restaurer les confréries plutôt que de prendre comme siennes et d'encourager de toutes ses forces les Conférences d'hommes et de dames récemment fondées.

N'étaient-elles pas les unes et les autres la version moderne de l'institution vincentienne ? Il y eut sans doute pour cela des raisons de fond : le Supérieur Général, et avec lui de nombreux prêtres de la Mission, considéraient comme un devoir de restaurer l'oeuvre vincentienne dans son intégrité comme avait été restaurée la Congrégation elle-même. Et il dut y avoir d'autres motifs : l'exclusivisme masculin initial des Conférences auquel nous avons déjà fait allusion; le conflit qui opposa à partir de 1836 les Bailly, le lazariste et le laïc qui était président des Conférences, avec les autorités de la Congrégation qui eurent à le régler devant les tribunaux[fo44]; peut-être aussi, ce que j'appelle ailleurs le "mimétisme vincentien" du Père ETIENNE qui le portait à répéter un peu machinalement les gestes et actions du fondateur; le fait que les Charités réapparaissent sous le nom inadéquat de "dames de la charité" et que la famille vincentienne et l'Eglise y trouvent un enrichissement.

En tout cas, avec la restauration des confréries qui eurent une diffusion rapide dans toute la France et peu après dans d'autres pays, la famille vincentienne donnait une nouvelle preuve de sa capacité incessante de renouveau. En Espagne, les confréries tardèrent à venir. Il n'y en eut pas avant 1915. Pourquoi ? Il n'est pas facile de répondre. J'avancerai l'hypothèse des bonnes relations qui existaient depuis le début, en notre pays, entre les Conférences et la Congrégation de la Mission. La maison centrale des Paúles à Madrid était le lieu où l'on faisait habituellement les retraites des membres de la Conférence avec Masarnau et Lafuente et, très souvent, des Prêtres de la Mission présidaient les actes religieux organisés par la Société. Peut-être pour cela les Paúles ne sentirent-ils pas la nécessité d'établir une institution dont les buts semblaient suffisamment atteints par celle qui existait déjà.

**La famille s'accroît : les Fils et Filles de Marie.**

Aux Conférences et confréries se joignit dans les mêmes années une troisième association qui allait devenir une nouvelle branche de l'arbre vincentien. Par ce que nous savons des apparitions de la Vierge Marie à Catherine Labouré, l'origine céleste de l'association des Fils et Filles de Marie ne présente pas le moindre doute. Il y a en particulier deux textes très précis de la voyante elle-même. Ils sont presque identiques, l'un semble être le brouillon de l'autre écrit par Sainte Catherine le 30 octobre 1876, à la demande de son père spirituel le Père Jules CHEVALIER c.m. Le second dit ceci : "Un jour, je dis à Monsieur Aladel : la Sainte Vierge veut que vous commenciez un ordre. Vous en serez le fondateur et le directeur. C'est une confrérie d'Enfants de Marie. La Sainte Vierge vous accordera beaucoup de grâces, des indulgences vous seront accordées.[fo45]"

Dociles à la mission reçue de Marie, les responsables de sa réalisation, et particulièrement le Père Aladel, se mirent immédiatement au travail avant de penser aux approbations ecclésiastiques plus ou moins élevées. Ainsi on vit les premiers groupes d'Enfants de Marie. Le premier vit le jour le 8 décembre 1838 à Beaune, petite ville de Côte d'or et fut érigé formellement le 2 février 1840.

Ensuite des groupes analogues furent créés en plusieurs villes françaises : Bordeaux, Saint Flour, Mainsat, Bazas, Albi, Le Mans, Paris (1845), Toulouse, Bruguière, Sotteville, Sainte Suzanne, Anzin, Ardres, Dax ...[fo46] On comptait une vingtaine de groupes fervents lorsque le Supérieur Général, le Père ETIENNE, vit arrivé le moment de demander au Saint-Siège l'institution canonique de la nouvelle Association. A cet effet, il sollicita du Pape Pie IX "la faculté d'établir dans les collèges des Filles de la Charité une pieuse société sous le titre de la Bienheureuse Vierge Immaculée avec toutes les indulgences accordées à la Congrégation de la Sainte Vierge établie à Rome pour les adolescents de la Compagnie de Jésus." Le Pape accorda avec bienveillance la faculté demandée et la concession était perpétuelle.[fo47] Le document porte la date du 20 juin 1847. C'est la date officielle de la naissance des Filles de Marie. Trois ans plus tard, naissait la branche masculine des Fils de Marie.[fo48]

Au point de vue juridique et historique, l'Association des Enfants de Marie est donc née, dès le commencement, comme un rameau de la famille vincentienne. L'était-elle aussi du point de vue du charisme ? Souvent, on a considéré les Fils et les Filles de Marie comme une simple association de piété. C'est une erreur. Même si elle était seulement de la parenté des Filles de la Charité et de la Congrégation de la Mission, la nouvelle association était spirituellement vincentienne. Mais en plus, elle gardait une relation intime avec le cœur de la vocation de Saint Vincent. A la racine de l'association, il y avait, si je puis dire, l'intérêt de la Vierge pour la formation chrétienne des filles et des garçons. Justement, cette préoccupation avait été dictée par les paroles vincentiennes du règlement des Charités que j'ai déjà citées : "Elles auront une très grande récompense en ce monde et dans l'autre, pour le service qu'elles auront rendu à Dieu, tant en ces pauvres malades que dans l'éducation de ces filles."[fo49] N'oublions pas non plus que, entre les oeuvres

de charité que doivent pratiquer les membres des confréries, le premier règlement énumère déjà "l'instruction des enfants pauvres, abandonnés ou détenus".[fo50] Former chrétiennement les enfants et les adolescents, bien plus créer les conditions dans lesquelles cette formation puisse être réalisée de manière harmonieuse et équilibrée, est exactement la vraie finalité de l'Association des Fils et Filles de Marie. Et cet objectif est nettement vincentien, le développement, adapté aux temps nouveaux, de l'idée proposée par Saint Vincent et après lui, par les fondateurs des Conférences et des diverses associations. Chez les Enfants de Marie, on retrouvait ce caractère typique de la famille vincentienne : un renouveau permanent.

### **L' association de la Médaille Miraculeuse.**

On peut considérer l'Association de la Médaille Miraculeuse comme un fruit de l'Association des Fils et Filles de Marie, et en définitive, des apparitions de 1830. Elle est centrée sur la dévotion à la Vierge Immaculée et la vénération de sa médaille; elle étend aux familles l'esprit de Saint Vincent et le sens caritatif de la vie chrétienne. Apparues spontanément dans la seconde moitié du XIXème siècle, les associations locales et diocésaines de la Médaille Miraculeuse reçurent l'approbation pontificale en 1909 par un Bref du Saint Pape Pie X.

### **La charité vincentienne élargit son horizon.**

Le large éventail du laïcat vincentien s'enrichira encore de deux autres associations au XIXème siècle : **la Sainte Agonie** et **la Très Sainte Trinité**. On a tendance à les considérer aussi comme de simples associations pieuses. L'analyse rapide de leurs fins suffira pour se rendre compte qu'elles jaillissent de l'inépuisable source de la charité vincentienne qui cherche à se diversifier pour faire face aux nécessités, ou, serait-il mieux de dire, aux pauvretés spécifiques. L'association de la Sainte Agonie se propose d'aider et de consoler par la prière et l'exemple de vie de ses membres, de reconforter et convertir les personnes au moment de leur mort. L'association fut fondée en 1661 par le Père Antoine NICOLLE et érigée canoniquement par Pie IX le 14 mars 1862.[fo51]

L'association de la Très Sainte Trinité fut l'oeuvre d'une pauvre domestique, Marie PELLERIN qui, vers 1854, se dédia à communiquer à ses amis et connaissances sa propre peine pour les âmes du Purgatoire, ces pauvres invisibles qui souffrent sans cris en espérant leur libération de toute misère. Sous la direction des prêtres de la Mission français, Marie Pellerin obtint en 1856 que l'oeuvre commençante fût adoptée par la Congrégation de la Mission, qui la fit agréer par le Saint-Siège par le Bref "Expositum est" de Pie IX, du 30 janvier 1874.[fo52]

Faute de place, je ne parlerai pas en détail du développement de chacun de ces rameaux vincentiens nés ou renés au XIXème siècle. Je me bornerai à dire que tous eurent une rapide et large diffusion qui, surtout, dans le cas des Conférences et des confréries de la Charité, pourrait être qualifiée de fulminante.

Tous aussi ont subi une régression dues aux vicissitudes politiques. Mais tous, plus ou moins, se maintinrent fidèles à leur vocation videntienne mais peu à peu, à mesure que s'avancait le XXème siècle, s'éloignèrent du monde réel où ils devaient s'exercer.

### **III. Le renouveau conciliaire au XXème siècle**

Comme l'Eglise elle-même, dans la seconde moitié du XXème siècle, la famille videntienne avait besoin de se renouveler. Elle était parvenue à une situation de véritable divorce entre les institutions ecclésiastiques et le monde qu'elles étaient appelées à évangéliser. Ce fut la conviction qui poussa le Pape JEAN XXIII à convoquer le Concile de Vatican II.

L'Eglise entière est sortie du Concile, en théorie, renouvelée. Mais il fallait rendre effectif ce renouveau en chacun des organismes qui la composent. La famille videntienne, et en particulier ses associations laïques, ne faisaient pas exception. Elles avaient vécu plus d'un siècle sans modifier leurs structures, leurs pratiques et leurs orientations pastorales. Elles avaient rendu de grands services et s'étaient étendues au monde entier. Mais elles se trouvaient, s'il n'est pas exagéré de parler ainsi, paralysées en un monde qui avait vertigineusement évolué au cours des cent dernières années. Il fallait s'adapter à la nouvelle situation ecclésiastique et au monde nouveau surgi de la transformation technique, économique, sociale et religieuse opérée dans la société. Le décret conciliaire "Apostolicam actuositatem" sur l'apostolat des laïcs balisait les chemins que devait emprunter l'adaptation nécessaire. Les quatre grandes institutions laïques videntiennes s'apprêtèrent à réaliser les changements nécessaires. Elles étaient ainsi fidèles à leur vocation essentielle de renouveau incessant.

Il n'est pas utile ici de fixer des priorités. Chaque association, les Confréries, les Conférences, les Fils et Filles de Marie, l'association de la Médaille Miraculeuse, chercha à se rénover dans le temps imposé par son caractère propre. Et toujours, on peut le dire, elles étaient là.

Par nécessité, ici, je serai très bref. Parce que cet exposé a été trop long et parce que beaucoup de lecteurs en connaissent bien l'évolution pour l'avoir vécu du dedans.

Je commencerai par la plus ancienne association, les confréries de la Charité. Le premier signe de rénovation fut peut-être le changement de nom. Vers 1963, en divers pays ibéro-américains suivis par la France et d'autres pays européens, on commença à abandonner l'antique et solennel titre de "dames" inadéquat, qu'on avait adopté au XIXème siècle pour lui substituer celui de "volontaires" plus adapté à la réalité. Le nom ne fait pas l'institution, comme l'habit ne fait pas le moine, mais il n'y a pas de doute qu'il éclaire ce que l'institution pense d'elle-même, ce qu'elle veut être, ce qu'elle propose. On en vint bientôt à une

cansciencieuse et large analyse de la situation dans l'Eglise. En 1971, il en sortit la décision, qui ne fut pas universellement partagée mais majoritairement acceptée, de supprimer le rôle de direction exercé depuis les origines par le Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. Désormais, l'autorité suprême de l'association est assumée par un membre laïc. Le Supérieur Général et les anciens directeurs nationaux et locaux seront de simples conseillers ou directeurs spirituels. C'était un pas décisif sur le chemin de l'autonomie des laïcs dans l'Eglise. Presque en même temps, on adopta, pour nommer la société, la raison sociale de "Association Internationale de Charité" (A.I.C.). Enfin on procéda à une profonde révision du règlement et des statuts qui permet à l'association de jouer un rôle de plus grand relief au plan mondial de l'assistance. Symbole du nouveau caractère international, le siège du Secrétariat international fut transféré de Paris à Bruxelles.

Le chemin de la Société de Saint-Vincent de Paul a été parallèle. Les Conférences ne crurent pas nécessaire de changer de nom. Par contre, elles effectuèrent une remodelation totale de l'ancien règlement qui, après une période d'essai d'environ dix ans, fut approuvé par l'Assemblée Générale de 1973 tenue à Dublin[fo53]. En cela, comme en d'autres choses, on opta pour le principe d'admettre des femmes dans la société, ce qui laissait ouvert le chemin à la fusion des branches masculines et féminines des Conférences. On laissait au jugement des divers Conseils Nationaux de réaliser ou non la fusion. Peu à peu, elle se réalisa dans presque tous les pays. D'autres modifications statutaires ont démocratisé le régime de la société et amélioré la participation. Significatif aussi le fait que, tout en maintenant son caractère catholique, il était prévu que, dans certains pays, les circonstances pouvaient amener à recevoir des chrétiens d'autres confessions et même des membres d'autres croyances qui adhéraient à ses principes. Les fins de la Société adoptent une formulation plus flexible. L'ancienne priorité des visites à domicile disparaît tout en conservant le contact de personne à personne, ainsi que l'universalité de la vocation caritative qui est soulignée comme dans le premier règlement : "aucune oeuvre de charité n'est étrangère à la Société." Elle étend son action à tous les hommes, sans distinction de religion, d'opinions, de couleur, de race, d'origine ou de caste. La charité même est portée à ses ultimes conséquences en déclarant que la Société doit éradiquer la misère, en découvrir les causes, et y remédier.

La rénovation expérimentée par les Fils et les Filles de Marie ne fut pas moindre. Ici aussi, on commença par changer le nom. Après une période intermédiaire où on essaya divers noms, plus ou moins heureux, (Equipes mariales d'action sociale, Equipes Notre-Dame, etc...) on adopta, d'abord en Espagne, puis en d'autres pays, celui de Jeunesses Mariales Vincentiennes, ou simplement Jeunesse Mariale. Le changement de nom amena la suppression de l'ancienne distinction entre Fils et Filles de Marie pour former une seule association à laquelle pouvaient appartenir les garçons aussi bien que les filles. Mais le plus important de tout a été de réformer l'engagement caritatif et social de l'association. Le fait d'avoir parfois introduit dans le nom l'adjectif "vincentien" obéit précisément au désir de souligner cet engagement. [fo54]



Et l'Association de la Médaille Miraculeuse elle aussi a pris courageusement, peut-être avec un certain retard sur ses soeurs, le chemin de sa mise à jour. En Espagne surtout, l'adoption de nouveaux statuts en 1986 a ouvert la voie d'une profonde rénovation. D'une part les structures juridiques ont été renforcées et d'autre part, le projet apostolique et social de l'association a été accentué[fo55].

Ni les Jeunesses Mariales Vincentiennes, ni l'Association de la Médaille Miraculeuse n'ont jugé nécessaire de se passer du rôle de directeurs assignés par les diverses approbations pontificales aux prêtres de la Mission et concrètement à leur Supérieur Général.

Celles qui ne paraissent pas avoir trouvé leur place dans l'Eglise postconciliaire sont les associations de la Sainte Agonie et de la Très Sainte Trinité qui subsistent encore dans plusieurs pays de façon résiduelle. Devra-t-on se résigner à les voir disparaître ou sera-t-il possible de mener à bien un "aggiornamento" qui serait une véritable reconversion.

Je ne voudrais pas terminer sans faire allusion à ce qui, à mon sens, contient la clé d'un possible renouveau de toute la famille vincentienne. c'est le renouveau de ses membres. Sans un courageux plan de formation spirituelle et intellectuelle des associés, il n'est pas possible de mener à bien toute espèce de renouveau. On doit dire que les quatre associations ont pris ardemment ce chemin.

Les Conférences ont mis en marche, au niveau national et international, d'ambitieux programmes de formation. Ce programme s'est concrétisé en Espagne par un "plan général de revitalisation" approuvé par le plenum national de 1988[fo56], qui reprend et oriente vers l'avenir toute une gamme de formations et surtout l'allant de la Société pour affronter les défis de notre temps. Certaines de ces réalisations comme le CEYFO (centre d'études et de formation Ozanam) ont montré leur efficacité au long des années d'expérience.

L'A.I.C. organise périodiquement des colloques, séminaires et congrès dans le cadre national, continental et mondial. Il en est sorti des textes très importants comme le document de base : "Pour de nouvelles formes de solidarité, agir ensemble." Il y a aussi en cours des plans de formation pour les jeunes volontaires.

Au sujet des Jeunesses Mariales Vincentiennes, il faut dire que toute son organisation tourne autour d'un plan de formation permanente. Pour chaque niveau de jeunes, dans les diverses étapes de l'association, des programmes annuels sont prévus pour approfondir la vie chrétienne en suivant la ligne de la méthode catéchuménale et l'enrichissement de leurs connaissances religieuses appliquées à la vie. L'école des catéchistes s'est révélée un instrument très précieux pour la réalisation des programmes.

Les congrès de l'Association de la Médaille Miraculeuse, le second eut lieu en avril de l'an dernier[fo57], représentent une importante contribution pour la rénovation des mentalités et la diffusion des idées-force qui doivent animer aujourd'hui les associés.

Pour terminer, je voudrais dire quel a été le ressort qui a rendu possible toutes ces réalités du renouveau qui agite aujourd'hui toute la famille vinentienne, y compris les communautés de la Mission et des Filles de la Charité. Ce ressort est une relecture de Saint Vincent à la lumière de Vatican II et de la conscience nouvelle que l'Eglise a d'elle-même. Saint Vincent s'est montré très actuel. Son engagement de vie pour les pauvres est un engagement de l'Eglise de notre temps pour les pauvres et les marginaux. Vivre cet engagement et le vivre dans la société actuelle plus sensible que jamais à l'injustice profonde de toute pauvreté est le devoir inéluctable du vinentien. Un devoir, qui pour être à la fois en accord avec le sentiment actuel de l'Eglise et, pour être fidèle à sa racine vinentienne authentique, doit trouver les moyens de combattre les causes de la pauvreté, combiner le souci d'aider les déshérités et d'obtenir qu'ils se prennent eux-mêmes en charge, c'est-à-dire passer, ainsi que le dit le document de base de l'A.I.C., de l'assistance à la participation. Pour l'avoir compris ainsi, en cette fin du XXème siècle, la famille vinentienne vit une heure d'espérance, une heure qui lui permet d'être toujours fidèle à ce qu'elle a toujours été, un renouveau permanent. La meilleure expression de cette idée a peut-être été formulée par le Règlement de la Société Saint-Vincent de Paul : "Fidèle à ses fondateurs, la Société a la préoccupation constante de se renouveler et de s'adapter aux conditions changeantes de notre temps."

(traduction : Joseph BENOIT c.m.)

[nota1] SV IX, 243-244

[nota2] SV XIII, 423

[nota3] SV XIII, 447

[nota4] SV XIII, 424

[nota5] SV IV, 71

[nota6] SV IV, 71

[nota7] SV XIII, 446

[nota8] *ibíd*, 490-502

[nota9] *ibíd*, 511

[nota10] *ibíd*, 521

[nota11] *ibíd*, 504

[nota12] SV XIII, 455

[nota13] SV XIV, 126

[nota14] SV XIII, 421

[nota15] SV XIII, 500

- [nota16] SV XIII, 422
- [nota17] SV XIII, 447
- [nota18] SV XIII, 500
- [nota19] SV XIII, 423
- [nota20] SV XIII, 424
- [nota21] SV XIII, 430
- [nota22] SV XIII, 260-1
- [nota23] RC I, 2
- [nota24] RC VI, 1
- [nota25] L. Abelly, La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, Instituteur et premier Supérieur Général de la Congrégation de la Mission. / Messire Louis Abelly, Evêque de Rodez. ¶ Paris : Florentin Lambert, 1664. ¶ 1 v. (XVIII, 260; 480, 274 ) l. 2, ch. 8, 340
- [nota26] L. de Marillac, Écrits Spirituels, 703-704
- [nota27] SV I, 73-74
- [nota28] SV XIII, 761ss.
- [nota29] Abelly, o.c. l. 1, ch. 35, 167-169; l. 2., ch. 11, 387
- [nota30] R. Kokel: Vincent de Paul Bailly, Un pionnier de la presse catholique. ¶ Paris, Éditions Bonne Presse, 1957
- [nota31] Lettres de Frédéric Ozanam. Tome 4e. Les dernières années (1850-1853). ¶ Édition critique par Christine Franconnet avec la collaboration de Bernard Barbiche, Magali Brémard, ¶ Etienne Diebold, Marie Laporte, Élisabeth Meignien, Didier Ozanam ¶ Paris, Klincksieck, 1992. 719 ; 26 cm. 446 ss.
- [nota32] Massiliensis seu Parisiensis. Beatificationis et canonizationis servi Dei Friderici Ozanam, patrisfamilias, primarii fundatoris Societatis conferentiarum s. Vincentii a Paulo, disquisitio de vita et actuositate servi Dei. ¶ Roma, Tipografia Guerra, 1980. ¶ XLVIII, 1255 ; 32 cm. vid. 177 ss. (D.V.A. )
- [nota33] Cité selon la première édition du Règlement en espagnol, imprimé précisément à Paris par l'imprimerie Bailly en 1847. Cette traduction est antérieure à la fondation de la Société en Espagne.
- [nota34] D.V.A., 837
- [nota35] Règlement... éd. cit., 20
- [nota36] Id. 22
- [nota37] Id. 17
- [nota38] Un témoin contemporain, Léon Aubineau, écrivait dans l'Univers à l'occasion de la

mort de Soeur Rosalie : "[toco]Elle n aimait pas seulement les oeuvres qu elle avait entreprises, elle aimait tout ce qui pouvait faire le bien et les aidait toutes... Elle fut l'un des principaux instruments dont la Providence se servit pour établir et développer les Conférences de Saint Vincent de Paul... Quand la Société de Saint Vincent de Paul décida de visiter les pauvres, on recourut à Soeur Rosalie. Elle leur signalait les premières familles à visiter et leur conseillait de porter leurs secours sous forme de bons de pain. C'est pourquoi les Conférences devaient à son conseil cette coutume qui leur était chère. La Soeur fit toujours plus : longtemps, elle prêta ses biens à la Conférence.... Soeur Rosalie aimait les Conférences avec une véritable tendresse et naturellement se prenait d'affection pour les enfants qu elle avait vu naître. Elle avait coutume de dire dans les commencements de la Société : "Ah ! qu'ils sont bons ces jeunes, qu ils sont bons ! Elle ajoutait qu elle ne se tenait plus de joie quand elle les voyait.[tondo]" D.V.A., 400-401.

[nota39] Reglamento y manual de la Sociedad de San Vicente de Paúl. 4 ed. à partir de

1941. Madrid, Consejo Superior de España, 1963. 575 ; 14 cm. Vid. 46

[nota40] Pour la biographie du González de Soto, se référer à l ouvrage de B. Paradela: Un

gran pedagogo desconocido. Apuntes biográficos del Julián González de Soto. Madrid,

Cleto Vallinas, 1930. 96

[nota41] Barcelona, Pablo Riera, 1856, 49

[nota42] Reglamento de la Sociedad de señoras de San Vicente de Paúl. Madrid, Imprenta

de Tejado, 1868. 96 , 17 cm.

[nota43] [Rosset, Edouard]: Vie de M. Etienne, XIVE. Su Général. Paris, Gaume, 1881.

VI, 576 ; 21 cm. Vid. 239-249.

[nota44] Le conflit de Bailly avec le supérieur général de la la C.M. n a pas encore été

sérieusement étudié. Cependant, la documntation existant aux archives de la Curie générale et

de la Maison-Mère est abondante. Cf. pour ce qui ici nous intéresse: "Exposé des faits

relatifs au procès intenté à la Congrégation de Saint Lazare par M. Bailly, exclu de la même

Congrégation" (Archives de Saint Lazare, dossier Nozo-Bailly).

[nota45] Edition critique de René Laurentin: Catherine Labouré et la Médaille Miraculeuse I, 357.

[nota46] E. Crapez: La Vénérable Catherine Labouré, Paris, Victor Lecoffre, J. Gabalda, 1911, 152-157

[nota47] Bullae, Brevia et Rescripta in gratiam Congregationis Missionis. Litt. introd. E.

Boré. ¶ Paris : Georges Camerot, 1876. ¶ XVI, 301 ; 30 cm. 253-254

[nota48] Id. 261

[nota49] SV XIII, 422-423

[nota50] Règlement, art. 2

[nota51] Nicolle, M.: [toco]Petit Manuel de la Sainte-Agonie de N.S.J.C. établie à Valfleury au diocèse de Lyon[tondo]. ¶ Lyon, Pélagaud, 1864. ¶ XXXVI, 128, 14 cm. Trad.

espagnole: [toco]Manual de la archicofradía de la Santa Agonía de N.S.J.C[tondo].- Madrid :

Paúles Chamberí, 1898, 246 p.; 14 cm. Selon le Père Jacinto Fernández, ni l'association de la

Sainte Agonie, ni celle de la Sainte Trinité ne doivent être considérées selon le Code Droit

Canonique de 1917, comme des confréries ou des archiconfréries mais comme des

associations. Cf. Fernández, Jacinto: Asociaciones eclesiásticas instituidas y dirigidas por la

Congregación de la Misión. ¶ Madrid : La Milagrosa, 1962. ¶ 65 ; 15 cm. On y trouvera

des détails historiques et canoniques sur chacune des associations.

[nota52] [toco]Notice sur l'archiconfrérie de la Sainte Trinité, en faveur des âmes du

purgatoire, établie à la Maison-Mère, à Paris[tondo]. ¶ Paris, Georges Camerot, 1874. ¶

15; 14 cm.

[nota53] Reglamento de la Sociedad de San Vicente de Paúl en España... ¶ Madrid : Ind.

gráf. España, 1975. ¶ 63 ; 15 cm.

[nota54] Cf. les nombreuses publications du Secrétariat National de J.M.V. sur les plans de

formation pour les diverses étapes ayant le titre générique de: [toco]Un proyecto de

catequesis juvenil en línea catecumenal.[tondo]

[nota55] Estatutos de la Asociación de la Medalla Milagrosa. ¶ Madrid : [s.n.], 1986. ¶ 16

; 17 cm.

[nota56] Seglares cara al siglo XXI. Sociedad de San Vicente de Paúl. Plan general de

revitalización. Madrid : La Milagrosa, 1989. 159

[nota57] II [toco]Congreso Mariano Nacional de la Asociación de la Medalla Milagrosa.[tondo] Abril 1994. ☒ Madrid : La Milagrosa, 1995. ☒ 247 , 6 h. (de himnos) ;  
24 cm.